

DIF : mauvais coup sur l'emploi

Après une réunion de Groupe, où la Direction, répondant aux inquiétudes des organisations syndicales, se voulait plutôt rassurante sur l'emploi dans le groupe, voilà que surgit, quasiment le lendemain, à l'ordre du jour de la réunion de Comité d'Entreprise de DIF, un plan de départ volontaire... à négocier en plein été durant le mois de juillet...

Malgré des économies de 50 millions d'euros qui ont été réalisées plus vite que prévu et les bons résultats du groupe, régis enfonce donc le clou en décidant de réduire encore la voilure des effectifs. Nous avons, hélas, raison de nous inquiéter sur le devenir des salariés CTT et SAV puisque ce sont eux qui sont principalement visés par ce plan de départ volontaire.

Ce ne sont pas loin de 300 salariés qui sont directement concernés par ce qui s'apparente à un plan social déguisé. Nous pouvons lire sur ce dernier dans les engagements de Darty : « *pas de licenciement économique* » suivi quelque ligne plus bas « *départs volontaires pour motifs économiques* » Au final, le résultat est le même : des emplois en moins.

De plus dans ce plan, l'entreprise se réfère à un cadre juridique qui régit les licenciements économiques et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi alors que l'entreprise n'envisage pas de licenciements. Cherchez l'erreur. La question qui se pose est la suivante : quid du devenir des salariés, s'il n'y a pas assez de départs volontaires ? Les textes prévoient que le plan de départ volontaire est fixé pour une période à l'issue de laquelle l'entreprise peut procéder à des licenciements transformant ainsi un plan de départ volontaire en plan social. La boucle est bouclée avec au final moins de contraintes pour l'entreprise.

DIF sort d'une période d'élection, où certains syndicats ont particulièrement « performé ». Pour eux, le temps de montrer qu'ils sont à la hauteur de la confiance qui leur a été donnée est maintenant venu. Nous leurs souhaitons bien du courage car la tâche s'annonce ardue et nous nous plaçons bien entendu aux côtés des salariés concernés par ce plan de départs « volontaires ».